

Éditorial

DÉPLACER LE CENTRE DE GRAVITÉ DU SYSTÈME DE SANTÉ VERS LE DOMICILE - Dans une tribune parue dans le quotidien « Le Monde », le président de la conférence des directeurs généraux de CHU affirme vouloir déplacer le centre de gravité du système de santé vers le domicile. Après des décennies d'hospitalo-centrisme, comment expliquer un tel revirement ? [LIRE L'ARTICLE](#)

DES CENTRES MÉDICAUX OUVERTS 7/7 - Ouverts 7 jours sur 7 en continu, y compris les jours fériés, de 9h à 22h, des centres médicaux commencent à s'implanter dans les principaux centres urbains. Après les Bouches-du-Rhône, les Dr Chaumoitre et Lejeune ouvrent leurs premiers centres à Lanester et Quimper en Bretagne. [LIRE L'ARTICLE](#)

SUPPRESSION DE L'OBLIGATION VACCINALE - Mais quelle mouche a donc piqué les députés qui, le 4 mai dernier, ont voté l'abrogation de l'obligation de vaccination Covid pour les soignants, en vigueur depuis aout 2021? L'enjeu sanitaire était faible car la proposition de loi d'abrogation votée ce jour là ne revenait pas sur la décision, déjà prévue par le gouvernement, de suspendre par décret cette obligation. Le Pr Jean-Paul Canevet nous explique les (mauvaises) raisons de ce vote du Parlement. [LIRE L'ARTICLE](#)

432

En 2022, 432 structures ont déclaré au moins un incident de sécurité informatique selon les statistiques de l'Agence nationale du numérique en santé. Consultez le [rapport 2022](#) de l'Observatoire des signalements d'incidents de sécurité des systèmes d'information pour les secteurs santé et médico-social.



Clara De Bort

Clara De Bort, après 4 ans comme directrice de l'ARS Guyane, a été nommée à la tête de l'ARS Centre-Val de Loire. Elle est remplacée dans son poste par Dimitri Grygowski.



Morgan Lejeune et Jérémy Chaumoitre

Après les Bouches-du-Rhône et la région Provence Alpes Côte d'Azur, les Drs Morgan Lejeune et Jérémy Chaumoitre (de gauche à droite) s'attaquent maintenant à la Bretagne. Deux centres médicaux fonctionnant en continu (9h-22h) 7/7 viennent d'ouvrir à Lanester et Quimper. Rennes et Vannes vont ouvrir en 2024-2025. Des initiatives qui suscitent enthousiasme et rejets.

LES PRÉFETS ONT LA CÔTE

Cette nouvelle attaque contre la réforme de 2009 (loi HPST) et la création des ARS, provient cette fois de l'Institut Santé. Une centaine de professionnels de santé et de personnalités, parmi lesquels le gynécologue-obstétricien René Frydman, le chirurgien Laurent Lantieri, ou le Pr Harrousseau (ancien président de la région Pays de la Loire) plaident dans une tribune au « Monde » pour placer l'organisation des soins sous la tutelle des préfets de département. Cette tribune intervient alors que le Parlement examine actuellement la proposition de loi Valletoux qui veut faire du département, l'échelon de base de l'organisation des soins.

MONPARCOURSpsy

Marguerite Cazeneuve, directrice déléguée de l'assurance maladie, défend âprement le bilan de « MONPARCOURSpsy » sur le réseau social LinkedIn. « 130 000 personnes accompagnées depuis 1 an, c'est énorme. 38 000 médecins, essentiellement des généralistes, ayant adressé au moins un patient à un psychologue, c'est considérable (2 généralistes sur 3) ... le principe même du remboursement par l'Assurance Maladie de séances auprès d'un psychologue est une avancée majeure en matière de santé publique et d'accès aux soins. Oui, c'est une petite révolution pour la santé mentale ». Un dispositif qui a reçu de fortes critiques à cause notamment du faible niveau de remboursement des actes de psychologues.

RÉFORMER LA PSYCHIATRIE

Le Collectif de professionnels et de patients (liste des membres du collectif) propose des recommandations pour une refondation de la psychiatrie dans La Grande conversation (revue de Terra Nova).

INFIRMIERS

Les étudiants en formation d'infirmier sont trois fois plus nombreux aujourd'hui qu'en 2011 à abandonner en première année d'IFSI (instituts de soins infirmiers) (DREES). Le ministre de la santé, François Braun a annoncé une réforme du contenu de la formation mais aussi du décret de compétences qui régit l'exercice infirmier. Ce chantier devrait aboutir en 2024.

PLUS POUR LES MAISONS DE SANTÉ

Le montant moyen de la rémunération par MSP (maison de santé pluriprofessionnelle) a augmenté de 17 % en 2022 par rapport à 2021, pour s'élever à 72 415 €. Les MSP ont bénéficié d'un budget total de 125 millions €, + 39 % par rapport à 2021. (AMELI)

PLUS DE DÉFICITS POUR LA SÉCURITÉ SOCIALE

Malgré la réforme des retraites, le déficit des régimes de base de la « Sécu » devrait s'alourdir à hauteur de 13,1 milliards € en 2026, essentiellement à cause d'un déséquilibre de la branche vieillesse. (Le Monde)

SCHIZOPHRÉNIE ET CANNABIS

Une vaste étude danoise confirme le lien entre une consommation forte de cannabis et le trouble schizophrénique. (Le Monde)

SANTÉ SCOLAIRE (un rapport de plus)

Robin Reda, député Renaissance de l'Essonne est l'auteur

d'un rapport parlementaire sur l'état de la médecine scolaire. Il signe une tribune dans « Le Monde ».

FIN DE VIE

Dans un entretien au « Journal du dimanche » (réservé aux abonnés), la ministre déléguée à la santé, Mme Agnès Firmin-Le Bodo, a annoncé qu'elle était chargée de porter le projet de loi ouvrant un droit à une aide active à mourir. Le projet de loi comprendra trois blocs : aide active mourir, soins palliatifs et droits des patients. Par ailleurs, le quotidien « Le Monde » s'est procuré la circulaire, en passe d'être publié, qui rassemble les mesures visant à réduire les grandes disparités régionales en matière d'accompagnement des mourants.

AIDE MÉDICALE DE L'ÉTAT

Une majorité de parlementaires ont rejeté, mercredi 7 mai, le texte appelant à rogner l'aide médicale d'Etat (AME), par 120 voix contre et 77 pour.

Menés par la députée LR de l'Orne Véronique Louwagie, les 59 députés LR entendaient dénoncer le coût (1,14 milliard € en 2023, soit environ 0,5 % des dépenses de l'Assurance-maladie) de l'AME qui bénéficie à plus de 400 000 personnes sans-papiers et qui favoriserait, selon eux, « une immigration irrégulière pour soins ». Cette proposition de loi visait à « limiter » l'AME aux seuls soins urgents. Outre LR, seul le Rassemblement national (RN) a voté pour. (Le Monde)

MORTALITÉ 2022

La surmortalité a été un peu plus forte en 2022 (8,7 %) qu'en 2021 (6,9 %) et 2020 (7,8 %). Pourtant, probablement grâce à la vaccination et à l'immunité collective, l'épidémie de Covid-19 a été moins meurtrière en 2022. (Insee)

LITTÉRATIE

La littératie en santé représente l'ensemble des compétences et des connaissances permettant à une personne d'accéder aux informations nécessaires à sa santé, de les comprendre, de les évaluer et de les utiliser. En France métropolitaine, environ 11 % des personnes ont des difficultés en littératie en santé. Dans les départements et régions d'outre-mer (DROM), cette proportion varierait de 18 % en Guadeloupe à 60 % à Mayotte. (DREES)

SERVICE SANITAIRE (témoignages)

La revue « l'Étudiant » a rassemblé les témoignages de plusieurs étudiants, qui jugent le service sanitaire, comme « un dispositif gratifiant et utile aux futurs soignants ». Dans un secteur d'études jugé "compétitif" et "solitaire", le service sanitaire est vu comme un "bol d'air ».

AUTOMÉDICATION

Alors que trois Français sur dix adaptent eux-mêmes la dose ou la durée des prescriptions des médecins, qu'un sur cinq prend des doses plus fortes ou plusieurs médicaments en même temps pour soulager plus vite les symptômes, l'Agence nationale de sécurité du médicament lance une campagne d'information grand public. (Le Monde)

BIOSIMILAIRES

La généralisation d'alternatives aux médicaments biologiques à l'aide de biosimilaires (qui n'ont rien à voir avec les "génériques"), dont les prix de vente sont en moyenne 30 % moins élevés que ceux des médicaments

biologiques de référence, reste encore timide en France malgré quelques progrès. L'Etat cherche à étendre leur usage ([Le Monde](#))

ALIMENTATION

La loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, du 24 août 2021 a créé la stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC). Le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) vient de rendre son avis sur [les objectifs stratégiques prioritaires](#) dans ce domaine.

CONVENTION MÉDICALE

Depuis le lundi 8 juin, une soixantaine de généralistes des Ardennes, soit le tiers des praticiens du département, facturent leur consultation, non plus 25 mais 30 €, faisant supporter une majoration de 5 euros, non remboursée par l'assurance maladie. Cette vague de contestation est en train de s'étendre dans plusieurs départements. (L'Ardennais, Ouest-France)

Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}. Vous avez reçu cet email car vous êtes inscrit.e à Santé à voix haute #.

S'inscrire.

Désinscription



© 2023 La santé à voix haute